



Jean-Christophe GAYMARD

DIPLOME SUPERIEUR DU NOTARIAT

NOTAIRE

Successeur de Me Henry MOUZIN-LIZYS

Jean-Christophe GAYMARD
Notaire

Edouard TACHOT
Notaire

Maxime BOUILLAUD
Notaire

RECEPTION :
De 9h30 à 12h et de 14h00 à 18h
Etude fermée le samedi.

Ascenseur et Parking

38, Cours Galliéni
BP 80047
40101 – DAX CEDEX

Tél. : 05 58 90 00 50
Fax : 05 58 74 19 71

Service Négociation Immobilière :
05 58 90 27 17

E-mail :

jean-christophe.gaymard@notaires.fr

CESSION DE DROIT AU BAIL

LISTE DES PIECES A FOURNIR

Merci de bien vouloir faire des photocopies des documents demandés

Concernant :

les VENDEURS/ACQUEREURS/BAILLEURS :

- si personne physique :

- acte de naissance
- acte de mariage/contrat de mariage
- copie convention de PACS
- copie du jugement de divorce
- profession
- adresse, n° de téléphone et adresse mail
- copie de la carte d'identité
- copie du livret de famille
- RIB des parties

- si personne morale :

- extrait k-bis de la société récent
- statuts mis à jour
- état des inscriptions récent
- délibération de la société pour vendre ou acheter
- coordonnées téléphoniques du représentant, adresse mail
- (Préciser si intervention souhaitée d'un autre Notaire)
- RIB

le LOCAL :

- adresse et désignation du local commercial
- n° de lot de copropriété, règlement de copropriété-état descriptif de division et modificatifs éventuels, coordonnées du syndic
- copie du bail commercial, état des lieux d'entrée et de l'acte d'achat du droit au bail
- diagnostic amiante du local commercial, diagnostic de performance énergétique, état des risques naturels miniers et technologiques (à la charge du Bailleur)

le BAIL :

- copie du titre de propriété du Bailleur
- copie du titre de propriété du propriétaire du Fonds de Commerce (sauf si création du fonds de commerce)
- montant du loyer actuel
- liste des travaux réalisés durant les 3 dernières années et leur coût

la CESSION DU DROIT AU BAIL :

- prix de vente et modalités de paiement (prêt ?)
- contrat de franchise, concession etc...
- désignation de la nouvelle destination/activité du local commercial

Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté.

Tout règlement supérieur à 1.000,00 € devra être effectué uniquement par virement bancaire.

- état des lieux
- liste des travaux à réaliser les 3 prochaines années et leur coût prévisionnel.

- le virement par le preneur de la somme de 300 euros au titre de l'avance sur frais sur le compte de l'Etude (ci-après rib).

A compter du 1er janvier 2015, les notaires ne sont plus autorisés à accepter ou établir des chèques pour des montants supérieurs à 3.000 €. Seuls les virements sont autorisés.

	TRESORERIE CH 1 rue Labadie 40108 DAX CEDEX	Domiciliation : Caisse des dépôts et						
		Code	Code	N° de compte	Clé RIB			
		40031	00001	0000141666J	11			
Cadre réservé au destinataire du		Identifiant Norme Internationale Bancaire						
		FR80	4003	1000	0100	0014	1666	J11
Maître Jean-Christophe GAYMARD NOTAIRE 38 COURS GALLIENI BP 47 40101 DAX CEDEX		Identifiant International de la Banque (BIC)						
		CDCG FR PP XXX						